



## **Communiqué de presse**

### Démarrage de l'expérimentation

### « Innovons pour l'air de nos stations » dans le cadre du plan « Changeons d'air » : station « Avenue Foch », RER C

**La qualité de l'air a été placée en tête des priorités de la Région en matière d'environnement et de santé.** Or, les transports en commun peuvent constituer une zone d'exposition à la pollution de l'air. C'est pourquoi la Région Île-de-France a décidé dans le cadre d'un plan « Changeons d'air », adopté en 2016, un dispositif de soutien inédit à des projets pour améliorer la qualité de l'air dans les espaces souterrains des transports en commun : « Innovons pour l'air de nos stations ».

Un appel à projet piloté par la Région en lien avec IDFM, la RATP, la SNCF et IDFM, et doté d'1M€, a ainsi été lancé en mars 2018 avec un grand succès (17 candidatures), parmi lesquelles ont été retenus 3 lauréats : les groupes Suez, Air Liquide et Starklab. Ce plan a pour but de soutenir des projets au stade embryonnaire permettant à long terme d'améliorer, de façon curative ou préventive, la qualité de l'air dans les transports en commun franciliens. L'objectif est de proposer des solutions innovantes de purificateurs visant à capturer les particules nocives en suspension dans l'air par des appareils situés sur les quais des stations.

#### **Première expérimentation lundi 27 mai : station « avenue Foch », RER C**

La solution proposée par Air liquide qui consiste à filtrer, par un procédé d'ionisation positive, l'air puisé à l'intérieur de 6 armoires sur les quais de la gare, débutera sa phase de test à partir du 27 mai 2019. L'expérimentation aura lieu dans la station SNCF « Avenue Foch » sur la ligne C du RER et durera 3 mois, jusqu'à la fin août. Elle sera suivie, dans la même station, par l'expérimentation de la solution Starklab au mois de septembre. Enfin, l'expérimentation du groupe Suez sera elle testée dans une station de la RATP, Alexandre Dumas, sur la ligne 2.

Plus globalement, l'ensemble des expérimentations sur les réseaux RATP et SNCF dureront entre 3 et 6 mois. Évaluées par Airparif, l'organisme français agréé pour la surveillance de la qualité de l'air en région Île-de-France, l'exploitation des données et l'interprétation des résultats seront dévoilés en décembre 2019 sous la forme d'un rapport d'expérimentation.

Si la nature des particules diffère de celles issues du trafic routier **l'amélioration de la situation des enceintes ferroviaires souterraines représente un enjeu important**, compte tenu de la fréquentation des transports en commun et de leur rôle majeur comme alternative aux modes individuels globalement plus polluants. C'est pourquoi la Région Île-de-France aide les sociétés à mettre en œuvre de nouvelles solutions plus innovantes pour dépolluer l'air dans les gares et les stations de métro.